



GROUPE 503

17 Av du Général Leclerc - 77330 OZOIR LA FERRIERE
E-Mail : president.audaxg503@gmail.com
Tél : 06 82 27 49 90 (Alain ROUSSEAU)



Fiche d'inscription « courrier »

À n'utiliser que pour virement bancaire et/ou inscription par courrier avec envoi de chèque au Secrétariat de l'Association

PARIS-PROVINS 100 KM – 16 et 17 mars 2024

Lieu de départ : samedi 16 mars à 15h00 - Salle des tennis Léo Lagrange - Route des fortifications - Paris 12^e
Métro : ligne 8, Porte de Charenton.

Lieu d'arrivée : dimanche 17 mars à 11h00 – Pavillon des sports de Provins.

Nom :		Prénom :	
Adresse :		Ville :	
E-mail :		Téléphone :	
Votre club :			

C'est mon premier 100 km :	
Je termine un aigle d'or :	

Frais de participation :

44 euros (inscription par virement bancaire)

45 euros (inscription par chèque)

A savoir :

Chèque libellé à l'ordre de Groupe 503 à envoyer au secrétariat de l'Association (Alain ROUSSEAU, 9 rue de l'Ecole – 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES), accompagné d'un certificat médical ou de la photocopie de la licence ou de la Rando carte de la FFR.

Si vous n'êtes pas licencié dans un club sportif, vous devez présenter un certificat médical datant de moins de 6 mois, vous autorisant à la pratique de la marche sportive. Sinon, **vous déclarez sous votre seule responsabilité, avoir les capacités pour participer à cette marche Audax des 16 et 17 mars 2024.**

- **Votre inscription ne sera validée qu'à réception des pièces demandées.**
- **Cette inscription vaut déclaration de bonne santé.**
- Le Comité organisateur décline toute responsabilité contre tout incident pouvant survenir aux participants du fait de la surestimation de leurs capacités physiques.
- Vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement de cette marche Audax des 16 et 17 mars 2024.
- Tous les documents sont téléchargeables sur le site : <https://www.audaxg503.com/>

Matériel à apporter : Gilet jaune de sécurité, lampe, gobelet.

- **CLOTURE DES INSCRIPTIONS : SAMEDI 9 MARS 2024 (= réception des documents)**

A le.....
Signature :